

consommateurs qu'ils choisissent ou utilisent judicieusement leurs cartes de crédit s'ils ne connaissent pas les coûts associés à chacune?

Comme les consommateurs devraient pouvoir obtenir ces renseignements rapidement et sous une forme intelligible, les recommandations antérieures visent surtout à améliorer l'information dont ils disposent et, ainsi, à rendre le marché des cartes de crédit plus concurrentiel.

À ce dernier égard, les consommateurs ont également un rôle à jouer. S'ils se plaignent du coût élevé des cartes de crédit—et ils s'en plaignent—ils doivent tenir compte des renseignements les informant des coûts dont chaque carte s'assortit.

Ils réagissent déjà aux écarts de coûts, même s'ils sont relativement mal informés. Près de 10 p. 100 des personnes qui ont répondu au sondage écrit du *Ottawa Sun*, par exemple, se débarrassent de leurs cartes ou ne s'en servent pas (préférant payer comptant, utiliser des cartes de crédit à taux d'intérêt moins élevé ou se procurer de l'argent autrement qu'en empruntant au moyen de leur carte). Et dans la plupart des cas, il s'agit d'un geste de protestation contre les taux d'intérêt élevés, et non d'un simple choix parmi diverses façons de payer leurs achats.

En fait, les consommateurs doivent faire deux choix: ils doivent, d'une part, décider s'ils vont puiser à n'importe quelle source de crédit et, d'autre part, s'ils optent pour la carte de crédit, ils doivent choisir la meilleure.

Malheureusement, «la meilleure carte» n'existe pas. Mais le dépliant intitulé «Conseils sur le choix d'une carte de crédit», publié par le ministère des Consommateurs et des Sociétés, donne d'excellents conseils. On peut y lire ceci:

Il n'est pas facile de savoir quelle carte de crédit coûte le moins cher. Comparer les taux d'intérêt ne suffit pas: en effet, la façon dont sont calculés les frais d'intérêt peut avoir autant d'importance que le taux d'intérêt lui-même.

D'abord, comparez

- Les taux d'intérêt
- Le nombre de jours que vous avez pour acquitter votre solde intégralement avant que les frais d'intérêt commencent à courir (période de grâce)